

INTRODUCTION

Ce contrôle s'assure que les critères d'admissibilité à la mesure d'aide à la pension ou au déplacement inscrits aux règles budgétaires sont respectés lorsqu'une demande à cette allocation a été déclarée au système Charlemagne du Ministère pour un élève.

Code : AJ10501	Type : Aide à la pension (général)
Nature et message :	
AVIS – Une demande « <i>Description du type de pension ou déplacement</i> » a été faite pour cet élève. Cette demande pourrait faire l'objet d'une validation à une date ultérieure.	

ACTIONS À PRENDRE

Une demande d'aide à la pension ou au déplacement a été déclarée au système Charlemagne du Ministère pour cet élève. Elle pourrait faire l'objet d'une requête ultérieure. Il faut s'assurer que la demande est justifiée.

Dans cette éventualité, bien vouloir vous référer aux règles budgétaires en vigueur à la section des allocations supplémentaires *Aide à la pension (mesure 30110* pour le secteur d'enseignement public et mesure 30270 pour le secteur d'enseignement privé).

Sinon, MODIFIER la déclaration de l'élève en « blanchissant » le bloc de données pour annuler la demande de pension ou de déplacement.

En cas d'erreur, RÉVISER le type d'aide ou la raison de la demande.

Code : AJ10511	Type : Aide à la pension (athlètes)
Nature et message :	
AVIS – Une demande « <i>Description du type de pension ou déplacement</i> » a été faite pour cet élève. Cette demande pourrait faire l'objet d'une validation à une date ultérieure, notamment en fonction d'établir son identification sur la liste des athlètes admis à cette mesure.	

ACTIONS À PRENDRE

Particularité

L'élève est inscrit à un programme de sport-études, mais il est absent de la liste des athlètes reconnus par les fédérations sportives.

Seuls les élèves inscrits OFFICIELLEMENT sur la liste des athlètes reconnus par les fédérations sportives sont admissibles à la mesure d'aide à la pension ou au déplacement.

Actions

PRENDRE CONTACT avec le représentant de ce dossier pour l'organisme scolaire visé et, selon le cas, faire les démarches qui s'imposent afin que l'élève soit officiellement reconnu sur ladite liste.

INFORMER la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique du Ministère si un changement est prévu à la liste officielle des athlètes.

Sinon, MODIFIER la déclaration de l'élève en « blanchissant » le bloc de données pour annuler la demande de pension ou de déplacement.

En cas d'erreur, RÉVISER le type d'aide ou la raison de la demande.

Code : RJ10501	Type : Aide à la pension (général)
Nature et message :	
REQUÊTE – Une demande « <i>Description du type de pension ou déplacement</i> » a été faite au Ministère pour cet élève pour la raison suivante : « <i>Description de la raison de pension ou déplacement</i> ».	

ACTIONS À PRENDRE

Une demande d'aide à la pension ou au déplacement a été déclarée au système Charlemagne du Ministère pour cet élève. Il faut s'assurer que la demande est justifiée.

À cette fin, bien vouloir vous référer aux règles budgétaires en vigueur à la section des allocations supplémentaires *Aide à la pension (mesure 30110* pour le secteur d'enseignement public et mesure 30270 pour le secteur d'enseignement privé).

Sinon, MODIFIER la déclaration de l'élève en « blanchissant » le bloc de données pour annuler la demande de pension ou de déplacement.

En cas d'erreur, RÉVISER le type d'aide ou la raison de la demande.

DÉMONTRER, par un commentaire explicatif et les pièces justificatives décrites ci-dessous, la situation réelle de l'élève.

Pour l'aide à la pension, transmettre les pièces justificatives suivantes :

- la fiche d'admission ou d'inscription qui comporte l'adresse de résidence principale de l'élève;
- une preuve de résidence temporaire, soit une photocopie d'un bail ou un reçu de loyer démontrant les frais de pension payés par les parents de l'élève.

Pour l'aide au déplacement, transmettre les pièces justificatives suivantes :

- la fiche d'admission ou d'inscription qui comporte l'adresse de résidence principale de l'élève;
- la fiche de demande des parents ou toute autre preuve jugée pertinente.

Code : RJ10511	Type : Aide à la pension (athlètes)
Nature et message :	
REQUÊTE – Une demande « <i>Description du type de pension ou déplacement</i> » a été faite au Ministère pour cet élève pour la raison suivante « <i>Description de la raison de pension ou déplacement</i> », mais l'élève ne fait pas partie de la liste des athlètes confirmés par l'organisation sportive en cause à ce jour.	

ACTIONS À PRENDRE

Particularité

L'élève est inscrit à un programme de sport-études, mais il est absent de la liste des athlètes reconnus par les fédérations sportives.

Seuls les élèves inscrits OFFICIELLEMENT sur la liste des athlètes reconnus par les fédérations sportives sont admissibles à la mesure d'aide à la pension ou au déplacement.

Actions

PRENDRE CONTACT avec le représentant de ce dossier pour l'organisme scolaire visé et, selon le cas, faire les démarches qui s'imposent afin que l'élève soit officiellement reconnu sur ladite liste.

INFORMER la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique du Ministère si un changement est prévu à la liste officielle des athlètes.

Sinon, MODIFIER la déclaration de l'élève en « blanchissant » le bloc de données pour annuler la demande de pension ou de déplacement.

En cas d'erreur, RÉVISER le type d'aide ou la raison de la demande.

Le cas échéant, pour l'aide à la pension, veuillez transmettre les pièces justificatives suivantes :

- la fiche d'admission ou d'inscription qui comporte l'adresse de résidence principale de l'élève;
- une preuve de résidence temporaire, soit une photocopie d'un bail ou un reçu de loyer démontrant les frais de pension payés par les parents de l'élève.

Le cas échéant, pour l'aide au déplacement, veuillez transmettre les pièces justificatives suivantes :

- la fiche d'admission ou d'inscription qui comporte l'adresse de résidence principale de l'élève;
- la fiche de demande des parents ou toute autre preuve jugée pertinente.